

— N° 01/24 —

TRAVAUX RACCORD ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

Vu demande n° 1022419 présentée par l'entreprise « UI AURA CONSTRUCTEL RCC », 1 rue Jean-Baptiste Corot BP PORTES LES VALENCE, concernant la pose de 3 chambres + la réalisation de 4 mètres de GC cumulés route de Crédoz 74930 SCIENTRIER,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,
Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et les usagers de la route,

ARRÊTÉ

Article 1 : Délai d'exécution

La demande de travaux n° 1022419 route de Crédoz est accordée pour une période de 5 jours calendaires à compter du 1^{er} février 2024.

Article 2 : Signalisation du chantier

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et la protection du chantier sera assurée, entretenue et surveillée par l'entreprise « UI AURA CONSTRUCTEL RCC ».

Article 3 : Prescriptions techniques

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux dispositions contenues dans les documents susvisés, à l'avis des autres concessionnaires des réseaux et aux conditions spéciales suivantes :

- les fouilles sous chaussées seront obligatoirement prévues avec pré découpage à la scie,
- la servitude créée et la chaussée existante devront être au même niveau,
- l'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires lors des travaux pour garantir le bâti environnant (maison, mur),
- la reconstitution du corps de chaussée sera effectuée en sable, grave concassé et béton bitumeux soigneusement compactés,
- les décombres, terre, dépôts de matériaux seront enlevés et la chaussée nettoyée,
- les fossés, talus, accotements, chaussées et tous les ouvrages qui auraient été endommagés aussi bien sur la voie que sur les dépendances seront rétablis dans leur état initial,
- Pendant la durée des travaux, la nuit et/ou en dehors des horaires de chantier et/ou en cas d'épisode neigeux entraînant un arrêt du chantier, une largeur minimale de 3 mètres 50 de chaussée devra être maintenue pour le passage des engins de déneigement

L'entretien de la réfection provisoire est à la charge du pétitionnaire jusqu'à la réfection définitive.

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240108-ARR_01_2024-AU

SLOW

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « UI AURA CONSTRUCTEL RCC».

Fait à Scientrier, le 8 janvier 2024

Le Maire,
Patricia DEAGE



Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240108-ARR_01_2024-AU

SLOW

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

Projet n° CLU300675
N° de dossier : 1022419
Date : 15/12/2023
Contact : LANGLOIS Amandine
Gestionnaire.alpes@ambitiontelecom.com

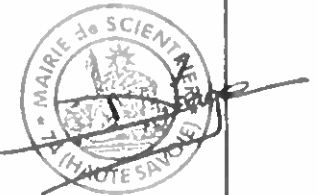
UI AURA CONSTRUCTEL RCC
1 RUE JEAN BAPTISTE COROT
BP
PORTES LES VALENCE

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Scientrier
CHEF LIEU

74930 SCIENTRIER

Permission accordée :
Date et signature : (Nom et qualité)



(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° 01/24 du 8/01/24

Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

74930 SCIENTRIER - CREDOZ.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	4		m. d'égout	8	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	3				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'égout		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : pose de 3 chambres LOT + réalisation de 4m de GC cumulés (2m + 2m)

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 01/02/2024

Durée prévisible des travaux : 4.0 Jour(s)

Autorisation de la permission demandée jusqu'au : 01/09/2024

Gestionnaire de voirie :82125 Mairie de Scientrier

1. Plan du réseau présentant les modalités de Passage et d'ancrage :- Charge en génie civil

Dispositions générales sur canalisations : 0,80 m sous chaussée ; 0,50 m sous trottoir.

- Charge en aérien

Dispositions générales plantation de poteau : 1,30 m de profondeur d'implantation ; 6,70 m hors sol ; 6,50 m de flèche des câbles entre deux appuis.

 2. Données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage des installations existantes. 3. Schémas d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours. 4. Conditions prévisionnelles d'organisation du chantier :- Emprise

Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

- Maintien de la circulation

Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

- Signalisation du chantier

Les signalisations d'approche, de position, de fin de prescription et de jalonnement en cas de détournement de la circulation seront mises en place. Le chantier sera isolé en permanence des espaces réservés aux personnes et des portions de chaussée non affectées par les travaux. Des dispositifs de balisage rigides seront mis en place du côté voie de la circulation automobile. Des clôtures rigides, résistantes et continues seront mises en place côté accotement ou trottoir. L'ensemble des dispositifs sera éclairé pendant la nuit par un nombre suffisant de lanternes pour être visible en toutes circonstances. Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes et routières par des clôtures constituées d'éléments jointifs. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier se fera à l'intérieur des emprises autorisées.

- Sécurité

Conformément à la loi, un coordonnateur de sécurité sera désigné selon la nature du chantier.

 5. Modalités techniques de remblaiement ou de reconstruction d'ouvrages :- Démolition des revêtements

Selon la nature du revêtement de surface, découpes à l'aide d'une scie à disque, de trancheuse à roue, de pelle pneumatique, etc., avec une largeur de 10 cm de part et d'autre de la dimension de la fouille.

- Remblaiement et compactage

Trottoir : les remblais sont réalisés, après calibrage et tri, avec les matériaux extraits de la fouille ou avec une grave naturelle 0/30 soigneusement mise en œuvre. Le compactage sera réalisé par couche de 30 cm.

Chaussée : les remblais sont réalisés pour la couche de fondation en grave naturelle de 40 cm et pour la couche de base en grave naturelle de 40 cm. Le compactage sera réalisé par couche de 20 cm.

Les terres extraites non réutilisables seront évacuées en décharge.

Les dispositions prévues à la note technique sur le compactage des remblais (SETRA) seront appliquées.

- Revêtement de surface

Espaces verts : apport de terre végétale si nécessaire.

Trottoir : couche en enrobé BB 0/6,3 sur 3 cm.

Chaussée : couche de roulement réalisée en deux fois 5 cm de béton bitumineux BB 0/10.

Les joints seront réalisés par une émulsion de bitume pour parfaire l'étanchéité.

 6. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 3.0 Jour(s)

Remarques : toute suggestion particulière sera examinée.